



Non représentation d'enfant

Par CGR

Bonjour,
Mon ex-femme, a refusé de me remettre notre fils la semaine dernière, sous prétexte qu'elle a porté plainte (une énième fois pour des violences - plusieurs plaintes ont été déjà été classées sans suite) .

Est-elle dans son droit ? Une plainte pour ce motif constitue t-elle un motif légitime pour stopper le jugement (garde alternée dans notre cas)

Que faire ? J'ai déposé une plainte mais je sais que ça n'aboutit pas dans la plupart des cas. Puis-je saisir le JAF en urgence ?

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez déposer plainte pour dénonciation abusive et non représentation d'enfant.
Ensuite, le juge décidera, mais une enquête prend du temps.
Saisir le JAF ne fera pas aller plus vite vers une solution.

Par CGR

Merci pour votre réponse.
Dans ce cas, je ne peux donc pas récupérer mon fils tant que l'enquête ne sera pas terminée ?
Il y a en parallèle une enquête sociale via l'ASE car Madame a également sollicité différents organismes pour parvenir à ses fins. Je vais me rapprocher rapidement de la Référente de dossier pour voir ce qu'elle conseille.

Par yapasdequoi

C'est à envisager. Le principe de précaution s'applique en général. Au pire l'enfant peut être placé.